



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

*En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle « CAEP MNS» avec le CREPS de Poitiers pour :

- monsieur GERVAIS Kilian,
- monsieur BROCHON Sylvain,

du 10 au 12 février 2025 pour un montant de 207,00 € par agent.

Fait à Jonzac

Le **07 FEV. 2025**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente étant absente,  
le 2<sup>e</sup> Vice-Président : M. Jacky QUESSON